

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SH ABLAINCOURT en vue d'exploiter une plate-forme logistique ainsi que sur la demande de permis de construire

**De :**

**Date :** 25/05/2021 16:27

**Pour :** "pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr" <pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de trouver, en pièce jointe, les observations que la FDSEA de la Somme dépose dans le cadre de l'enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SH ABLAINCOURT en vue d'exploiter une plate-forme logistique ainsi que sur la demande de permis de construire située sur la commune d'Ablaincourt-Pressoir.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à son enregistrement sur le registre ouvert à cet effet.

Cordialement



*Juriste en aménagement du territoire et environnement*

Tél. :

Mail :

**FDSEA de la Somme - Maison des agriculteurs**

19 bis rue Alexandre Dumas 80 096 Amiens Cedex 3



Economie et environnement : n'imprimez ce message que si c'est utile !

— Pièces jointes :

Courrier enquête publique Ablaincourt pressoir .pdf

200 Ko



Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Mairie d'Ablaincourt Pressoir  
Rue du 14 juillet  
80320 Ablaincourt Pressoir

Amiens, le 21 mai 2021

**Objet** : Enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SH ABLAINCOURT en vue d'exploiter une plate-forme logistique ainsi que sur la demande de permis de construire

**Envoi par mail**

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Nous nous permettons de prendre votre contact en notre qualité d'Organisation Syndicale Représentative des exploitants agricoles sur le territoire de la commune d'Ablaincourt Pressoir.

C'est à ce titre que nous souhaitons émettre des observations dans le cadre de l'enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SH ABLAINCOURT en vue d'exploiter une plate-forme logistique ainsi que sur la demande de permis de construire actuellement en cours.

La société SH ABLAINCOURT souhaite construire une plate-forme logistique destinées au stockage de produits dangereux et de liquides inflammables au sein de la ZAC Haute-Picardie au lieu-dit Sole de Deniécourt sur la commune d'Ablaincourt-Pressoir, dans le département de la Somme (80).

Le projet comprendra une plateforme logistique divisée en 16 cellules, disposées en 8 cellules de part et d'autre. Les cellules placées en angles seront des cellules spécifiques, les cellules 1 et 16 seront destinées au stockage de produits dangereux, les cellules 8 et 9 seront destinés au stockage de liquides inflammables.

#### **Impact sur l'activité agricole**

L'agriculture occupe environ 75 % de ce territoire. Elle constitue une activité économiques essentielle et prépondérante.

Pour autant, tout au long de l'étude d'impact et de danger, nous avons pu constater à plusieurs reprises que l'artificialisation de terres agricoles est un « **enjeu faible** » ou encore que nous effectuions de la « **monoculture intensive** ».

Ces termes sont tout aussi péjoratifs que faux ! Les terres de Santerre constituent la première région de production de cultures industrielles, telles que les pommes de terre, les légumes de consommation ou de conserverie. Ces productions sont celles qui exigent la plus grande excellence agronomique et sanitaire, et sont le gage d'une agriculture diversifiée.

Elles sont aussi à l'origine des milliers d'emplois directs et induits autour de l'activité agroalimentaire de la région en général, et du Santerre en particulier ; des activités agroalimentaires dont la densité d'emploi au mètre carré d'emprise foncière est sans comparaison avec une plateforme de logistique...

**En aucun cas l'enjeu n'est faible ; en aucun cas la monoculture n'est de mise.**

Dès lors, on ne peut que s'interroger sur la méconnaissance du porteur de projet de l'environnement impacté par le projet, ou à l'inverse se demander si une telle banalisation du sujet de l'emprise foncière n'est pas le reflet d'une volonté de banaliser le projet par lui-même.

En effet, le projet de la SH ABLAINCOURT vise l'artificialisation de 23 ha de terres agricoles qui sont retirées de la production, surtout à l'heure où l'Etat prône la souveraineté alimentaire. Une souveraineté qui d'ailleurs se traduit par la politique actuelle du gouvernement à la protection ces espaces naturels, en instaurant l'objectif de "zéro artificialisation nette" dans le Plan Biodiversité.

Ce Plan Biodiversité prévoit qu'un travail de concertation doit être mené entre toutes les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols.

Dès lors, se pose la question sur l'utilité d'une telle plateforme logistique. Pas moins de cinq plateformes logistiques sont en cours de réalisation dans un rayon de 60 km (ELCIMAI à Saint Sauveur, 3 bâtiments JJA à Mouflers et Croixrault, et 1 projet au Bosquel). Au total, c'est environ 200 ha qui seront artificialisés. Cette réduction est préjudiciable à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général (perte de biodiversité, émission de Co2, réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir, ...).

**Nous ne pouvons donc accepter en l'Etat un tel projet, sans une étude plus globale des projets tels que celui-ci.**

### **Risque de contamination des terres agricoles**

Nous nous permettons de vous communiquer nos plus vives inquiétudes quant aux risques de contamination de nos terres agricoles en cas d'accident (incendie, explosion,).

En effet, dans ce secteur, comme cité précédemment, ce sont principalement des cultures légumières destinées à la consommation humaine. La plupart des exploitants voisins ont conclu des contrats avec des entreprises industries agroalimentaires, toute contamination provoquerait la perte immédiate de ces contrats et leur engendreraient un préjudice financier important.

Pour rappel, l'incendie de l'usine LUBRIZOL, par son panache de fumée et la retombée de suies, a restreint sur cinq départements et pour environ 2 000 exploitations la vente de produits alimentaires. Les exploitants agricoles ne pouvaient plus vendre leurs lait, œufs, ... ou même

récolter leurs cultures. Les agriculteurs ont dû jeter leur production et ont subi d'importantes pertes financières. Il n'est pas concevable que cette situation puisse se reproduire à nouveau.

Nous souhaitons que toutes les mesures de sécurité et que toutes les contraintes réglementaires soient mises en application avec un contrôle régulier des services de l'Etat pour s'assurer de la conformité des installations et des conditions de stockage.

### La concertation préalable

Enfin, nous déplorons l'absence de concertation préalable des représentants de la profession agricoles et le manque de considération des exploitants agricoles par la communauté de communes Terres de Picardie. En effet, ce projet de plateforme logistique aura un impact sur l'activité agricole du secteur.

Nous nous permettons de vous rappeler que le foncier agricole est un outil de travail permettant d'obtenir une valorisation économique de la production agricole. Toute imperméabilisation entraîne une perte financière pour les agriculteurs.

Même si le projet n'est pas soumis à une concertation préalable, ni à un débat public, il n'en demeure pas moins qu'un dialogue constructif et positif puisse être mis en place afin de respecter les intérêts de chacun.

### Conclusion

Par toutes ces raisons, la FDSEA de la Somme vous fait part de son **avis défavorable** en l'état du projet présenté par la société SH ABLAINCOURT, et considère qu'une amélioration doit lui être portée tant sur le volet concernant la consommation de foncier (en corrélation avec les projets similaires déjà engagés), que sur les mesures de protection des productions agricoles voisines.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

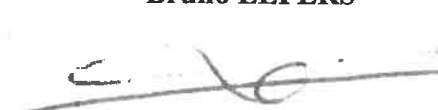
Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de notre considération respectueuse.

**Denis BULLY**



Président de la FDSEA de la Somme

**Bruno LEPERS**



Secrétaire du SEA Chaulnes Rosières